

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022 A 18 H 30

Convocation envoyée le : 14 octobre 2022

Membres en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VINGT OCTOBRE, à 18 heures 30 en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présents : 21

M. Pierre COMBES - M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - Mme Monique BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - M. Erwan ALLÉE - Mme Anne TAILLEUX - Mme Marilyn FLAMAIN - M. Virgile VAN ZELE

Etaient absents ou excusés : 8

M. Thierry TATONI - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - M. Jean-Jacques MONPEYSEN - M. Daniel MOUTARD - M. Christian TEULADE - Mme Florence BOUNIN - Mme Isabelle TEISSEYRE

Excusés ayant donné pouvoir : 6

| | | |
|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| M. Thierry TATONI | a donné procuration à | M. Virgile VAN ZELE |
| M. Mme Odile PILOZ | << | Mme Colette BRUN CASTELLY |
| M. Daniel MOUTARD | << | Mme Marilyn FLAMAIN |
| M. Christian TEULADE | << | Mme Monique BOTTINI |
| Mme BOUNIN Florence | << | Mme Aurore AMOURDEDIEU |
| Mme Isabelle TEISSEYRE | << | M. Pascal LANTHEAUME |

Monsieur le Président énumère les pouvoirs qui lui ont été remis.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrick CATHENOZ est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

- 1 – ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022**
- 2 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021**
- 3 – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE - RHONE-ALPES - Présentation du Rapport d'observations définitives sur la gestion de la CCBDP**
- 4 – COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE - Modification de la délibération du 17 juin 2020**
- 5 – MARCHÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – Désignation de l'attributaire**

6 – MARCHÉ DE GROUPEMENT DE COMMANDES ALLOTI DÉDIÉ À L'ACHAT DE VÉHICULES NEUFS POUR LE CCAS ET 3 SERVICES COMMUNAUX DE LA VILLE DE NYONS : LA POLICE MUNICIPALE, LE SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – Approbation des titulaires

7 – ÉTUDE DES PATRIMOINES IMMATERIELS DE LA COMMUNE DE NYONS – Choix du candidat

8 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR OCCUPER LA FONCTION DE REPRESENTANT DEFENSE

9 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE DEUX JEUNES NYONSAISES POUR LEUR PARTICIPATION AU 4L TROPHY

Questions orales

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT)

- ✚ N° 87 B du 28 juillet 2022 qui concerne la modification de la décision n° 72/2022 du 6 juillet 2022, portant création de la régie de recettes SALLES, en son article 8. Il est ainsi précisé qu'aucun fonds n'est mis à disposition du régisseur. Le reste est inchangé.
- ✚ N° 102 du 1^{er} septembre 2022 relative à un contrat de bail administratif avec l'entreprise « SAS CENT MILLE PATTES NYONS » pour la location d'un atelier (n°5) d'une superficie de 252 m² situé au rez-de-chaussée de la Pépinière d'entreprises. Durée : 3 ans du 1^{er}/09/2022 au 31/08/2025. Loyer mensuel : 800,00 € charges comprises.
- ✚ N° 103 du 14 septembre 2022 relative à une convention avec la « CITE SCOLAIRE BARJAVEL-ROUMANILLE » pour un partenariat avec le service municipal Jeunesse en vue d'actions d'animations diverses (éducation au numérique et à l'information – activités ludo-éducatives – groupe Eco délégués – ateliers avec des élèves du dispositif ULIS). Durée : indéterminée.
- ✚ N° 104 du 15 septembre 2022 relative à l'actualisation des honoraires d'un marché de maîtrise d'œuvre avec « BEAUR SARL » (ROMANS – 26100) pour l'aménagement des rues dans le secteur Les Oliviers – LOT N° 1 des travaux VRD, passé en 2013. Dépense globale réactualisée : 33 795,00 € HT.
- ✚ N° 105 du 23 septembre 2022 relative à un contrat avec l'association « MUSICALEMENT VOTRE », dans le cadre des journées du patrimoine pour un concert d'orgues avec Fabienne MEDURIO, organiste et Hélène MAZGAJ, Mezzo-soprano le dimanche 18 septembre à 18 heures, à l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 600,00 € HT.
- ✚ N° 106 du 14 septembre 2022 relative à un contrat de la sous-licence de MARQUE OFFRE GOURMANDE - LABEL « VALLEE DE LA GASTRONOMIE FRANCE » (initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes) pour une utilisation dans les outils de communication de la Ville. Sans contrepartie financière.
- ✚ N° 107 du 28 septembre 2022 relative à une convention du Service Jeunesse avec l'Association « CENTRE SOCIAL CARREFOUR DES HABITANTS », pour des animations dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) et des activités du service. Sans contrepartie financière.
- ✚ N° 108 du 3 octobre 2022 relative à une convention avec la Mairie de Venterol afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable. Durée : limitée à la réalisation du projet et prendra fin à la plus tardive des 2 dates ci-après : soit à la fin de la garantie de parfait achèvement du dernier marché de travaux, soit lors de la constitution réglementaire des périmètres de protection du nouveau captage.
Dépenses :

Nombre d'abonnement au réseau public d'eau potable de VENTEROL

Somme du nombre d'abonnement au réseau public d'eau potable de NYONS et de VENTEROL

X

montant HT du coût de l'opération

net de subventions

La date de calcul du nombre d'abonnement est le 1^{er} janvier de l'année en cours lors de l'émission de la demande de remboursement.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

2022 - 10 – 89 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 26 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération en date du 17 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022 préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

COMMUNICATION

RAPPORTEURS : Madame Nadia MACIPÉ / Monsieur Thierry DAYRE

2022 – 10 - 90 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021

Conformément à l'article L- 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rapport d'activités accompagné du compte administratif de la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale est à leur disposition sur le site de l'intercommunalité : www.cc-bdp.fr. Ce rapport retrace l'ensemble des multiples actions conduites collectivement au sein de l'intercommunalité pour l'année 2021.

Depuis 2017, la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale exerce des compétences qui ont été transférées par les 67 communes de son territoire (1 095 km² - 21 660 habitants).

Les instances de gouvernance 2020-2026 sont les suivantes :

- Le Conseil de Communauté (97 titulaires)
- Le Bureau
- Le Comité Exécutif
- La Commission Permanente
- Les 4 Comités Territoriaux
- Les 12 Commissions Thématiques

COMMISSION PERMANENTE

1- FONCTIONNEMENT INTERNE

La CCBDP comptait fin 2021, 103 agents, 65 % de femmes, 40 % de contractuels, 89,62 ETP en moyenne pour un budget de 3 792 574,70 €.

2- FINANCES

Préparation budgétaire et exécution budgétaire

L'exercice budgétaire de la CCBDP se décline en 7 budgets distincts : budget Général + 6 budgets annexes (OM, SPANC, GEMAPI, Transports de Personnes, Portage des Repas, Zone d'Activités,).

3 - COMMUNICATION

En 2021, il y a eu la création du nouveau site internet ; 1040 abonnés à la page Facebook de la CCBDP ; 18 924 visiteurs sur le site web, dont 84 % sont des nouveaux visiteurs ; 13 000 exemplaires du magazine intercommunal n°7, 8 et 9 diffusés dans les boîtes aux lettres sur le territoire de la CCBDP.

LES ACTIONS PAR COMMISSION

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Rhône Provence Baronnie

Ce document de planification et d'urbanisme fixe les grandes orientations du développement durable pour une durée d'environ 20 ans. Il s'appuie sur une vision prospective du territoire.

En 2021, les commissions thématiques ont été constituées et la prescription du SCoT définie ; une rencontre avec les services de l'Etat a été organisée dont le thème était le diagnostic de la note d'enjeux ; une rencontre a eu lieu à Nyons avec 150 participants (élus, partenaires institutionnels, partenaires techniques et représentants des SCoT voisins).

PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial / Mobilités

Il s'agit d'amener les administrations, entreprises, associations, citoyens... à s'engager et à entreprendre des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à économiser l'énergie et à développer les énergies renouvelables.

Le PCAET de la Communauté de communes est en cours d'élaboration.

L'importance des transports routiers incite l'intercommunalité à orienter certains de ses objectifs et actions vers une mobilité décarbonée et moins consommatrice d'énergie.

SPPEH - Politique publique pour une transition énergétique

La Loi du 18/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et de son portage par les EPCI.

En réponse à un appel à manifestation d'intérêt régional, le SPPEH Sud Drôme a été organisé en 2021 à l'échelle de 5 intercommunalités. Un opérateur unique, le CEDER, accueille, conseille et accompagne les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique.

Architecte conseiller / Habitat

Cette mission financée par la CCBDP propose les services gratuits d'un architecte DPLG aux particuliers, aux élus communaux et aux entreprises (24 fiches-conseils réalisées en 2021 et 50% des projets présentés concerne des rénovations).

Programme d'Intérêt Général- PIG / Habitat

Ce dispositif animé par SoliHa (marché d'animation qui court jusqu'à la fin 2021) accompagne les propriétaires bailleurs ou occupants dans leurs projets d'amélioration de l'habitat afin de bénéficier d'aides financières (ANAH, Département de la Drôme, CAF, caisses de retraites...). 36 logements ont été rénovés en 2021.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Conférence des Maires / Projet de territoire

Le lancement du Projet de Territoire de la CCBDP 2021-2031 a eu lieu à l'occasion de la première conférence des Maires de la CCBDP qui s'est tenue le 18/09/2021.

Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), l'intercommunalité doit définir le projet politique du territoire à 10 - 15 ans.

Comités Territoriaux

En 2021, 8 comités ont été organisés pour échanger sur l'action intercommunale afin d'adapter la mise en œuvre des compétences, d'échanger avec les élus.

Convention ruralité

En 2017, une convention entre l'Education Nationale et la CCBDP avait été signée pour faciliter les démarches entre les communes et l'Education Nationale.

Une nouvelle convention est attendue en 2022.

Maison France Services

C'est une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

En 2021, il faut retenir : la labellisation de la Maison de Service Au Public communale de Séderon en MFS, celle de la Maison de Service Au Public associative pour la Haute Vallée de l'Eygues et le Pays de Rémuzat, et le soutien pour la création d'une MFS à Buis-les-Baronnies.

Mutualisation

En 2021, après une enquête des besoins, 3 axes d'intervention ont été proposés par la CCBDP : le fonctionnement du service commun offrant un panel de services, l'action ponctuelle de co-production et la formation aux agents et aux élus

Classement des archives contemporaines

Dans le cadre de la mutualisation de moyens, deux archivistes interviennent ponctuellement dans 36 communes et au sein de la Communauté de communes (70.57 ml d'archives contemporaines ont été triées en 2021). Un projet d'aménagement d'un local existant à la CCBDP sur Nyons pour le stockage des archives a été conduit.

Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

La CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), constitué de 2 agents.

En 2021, 505 dossiers ont été instruits contre 357 l'année précédente. Il a aussi été proposé aux 18 communes adhérentes la mise en place de solutions harmonisées de saisines par voie électronique.

Déploiement de la fibre optique

L'intercommunalité a suivi et co-financé (4 890 000 €) le projet de déploiement de la fibre optique (2017-2027), porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN). En 2021, les communes de Nyons (vieille ville et sud de l'Eygues), Aubres et Mirabel (quartier des Blaches) ont été fibrés.

Activités de Pleine Nature

En 2021, la CCBDP a géré 1 900 km de sentiers de randonnées pédestre, équestre et VTT. Elle a assuré la promotion et la communication et œuvré à la structuration de l'offre APN.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale

L'association, à laquelle adhère la Communauté de communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales. En 2021, 27 entreprises ont été soutenues.

Bilan FISAC

Ce programme d'animation, de développement et de modernisation du commerce, l'artisanat et les services des Baronnies en Drôme Provençale a permis cette année le versement d'aides directes à 25 entreprises.

Les mesures d'aides à l'économie : le Fonds Région Unie Auvergne-Rhône-Alpes

Le Fonds Région Unie (FRU) a été créé en 2020 pour répondre au besoin en trésorerie des très petites entreprises et des associations pendant la crise sanitaire.

Sur le territoire 94 entreprises en ont bénéficié en 2021.

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis 2018, la CCBDP assure la gestion et la commercialisation de la ZAE de Séderon et de Nyons. Ainsi, 21 lots sont vendus ou sous compromis et 3 sont sous option (sur 34) et 2,44 hectares de terrains de la ZA du Grand Tilleul restent à commercialiser.

Agriculture

Cette opération vise à reconquérir du foncier non exploité et à permettre l'accès au foncier à des publics hors cadre familial. Deux testeurs se sont lancés en 2020 et une personne reste en test en 2021.

Une journée de sensibilisation aux modes de transmission des exploitations a été organisée en 2021.

Attractivité

Depuis 2018, la CCBDP élabore une stratégie de marketing territorial.

L'intercommunalité travaille maintenant avec le département de la Drôme qui a lancé de son côté la démarche « Drôme c'est ma nature » pour communiquer en direction des jeunes actifs et des entreprises.

L'office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale

L'association gère 8 bureaux d'information touristique (130 000 visiteurs ont été accueillis en 2021, comme en 2019 malgré le confinement) pour une saison touristique qui s'étend de Pâques à la Toussaint. Il y a eu la signature d'une nouvelle convention triennale avec l'Office de Tourisme, pour une mise en œuvre sur 2022-2024.

TECHNIQUE

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

La CCBDP dispose de 8 camions bennes, 1 974 conteneurs d'ordures ménagères, 181 colonnes à verre, 1 218 conteneurs emballages, répartis sur 708 points de collecte.

En 2021, deux ambassadeurs du tri ont été recrutés ; la mise en œuvre de l'harmonisation du schéma de collecte et l'extension des consignes de tri ont été entreprises.

Cette année, 26 personnes demandeuses d'emploi ont travaillé à la ressourcerie ce qui a permis de générer 107 414 € de CA, soit 29,8 % de plus qu'en 2020.

Bilan des tonnages collectés - comparatif 2021- 2020-2019

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------|--------|---|
| Ordures Ménagères | 6415 T | 6175 T | 6192 T |
| Verre | 985 T | 1060 T | 1146 T |
| Journaux revue magazine <i>Uniquement sur le Val d'Eygues</i> | 238 T | 180 T | Mise en place des extensions des consignes de tri |
| Quai Emballages recyclables | 673 T | 717 T | 1049 T |
| Tri Emballages recyclables | 517 T | 416 T | 1102 T |

Indicateurs financiers - Synthèse

| Budget OM Montants TTC € | Total 2021 |
|-----------------------------|-----------------------|
| Coûts fonctionnels | 288 493,00 € |
| Coûts techniques | 1 491 624,00 € |
| Coûts industriels | 0,00 € |
| Aides | 16 300,00 € |
| Contributions | 3 084 133,00 € |

Voirie

La Communauté de communes intervient pour entretenir la voirie classée d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil communautaire.

Le marché de travaux à bons de commande a été signé en mars 2021 et 985 km de routes ont été rénovés pour un montant total de 1 282 862 € TTC, soit + 5,6 % environ qu'en 2020.

Zone de Revitalisation Rurale

Il s'agit d'un contrat signé entre la Communauté de communes et l'Agence de l'Eau au bénéfice des communes membres qui souhaitent bénéficier du dispositif financier pour améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement, en partenariat avec les Conseils départementaux. L'élaboration du programme a été lancée fin 2021 pour 30 communes et un syndicat d'alimentation en eau potable. Une enveloppe financière de 2 millions d'euros sera attribuée par l'Agence de l'Eau aux communes.

GEMAPI – Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Cette nouvelle compétence permet de protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière. Une taxe GEMAPI a été instaurée pour financer cette nouvelle compétence.

Bilan du SPANC

| | Total 2021 |
|--|------------|
| Nombre d'installations | 3 821 |
| Visite de bon fonctionnement | 240 |
| Visite de Bon Fonctionnement dans le cadre d'une vente | 78 |
| Dossier de conception | 76 |
| Visite de bonne exécution des travaux | 53 |
| TOTAL | 447 |

SOCIAL

Petite Enfance

Cette compétence est assurée par la CCBDP en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et en lien direct avec la PMI.

Malgré la crise sanitaire, l'ensemble des services de la CCBDP sont restés ouverts en s'adaptant. Ce qui a permis d'accueillir 183 enfants de 3/6 ans à l'Accueil de Loisirs les P'tits Bouts à Nyons qui dispose de 70 places, 200 enfants à la Mutuelle Petite Enfance qui dispose de 131 places et regroupe 34 assistantes maternelles en activité sur les territoires du Val d'Eygues et du Pays du Buis.

Le service Enfance - Jeunesse - Animation territoriale

Il regroupe les ALSH enfance pour les 4 -12 ans et les ALSH jeunesse pour les 12 -17 ans (communes de – de 3500 hab.), le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé), et la coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal.

Des contrats avec la CAF, le département, une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) et un projet Leader de mutualisation culturelle ont été signés.

Le service Enfance - Jeunesse - Animation territoriale

En 2021, un recrutement dédié à la coordination Enfance Jeunesse a été lancé, cette fonction était assurée jusqu'ici par le responsable du service Enfance-Jeunesse.

La Compétence Enfance

Elle concerne exclusivement les accueils de loisirs dont la fréquentation et l'organisation ont été impactées en 2021 par la crise sanitaire comme en 2020 (fermetures, service minimum, effectifs restreints...).

La Compétence Jeunesse

En 2021, le SASÉ (service d'accompagnement socio-éducatif) a accompagné : 79 jeunes et 5 actions collectives (45 % : 11-17 ans - 55 % : 18-25 ans).

Service Portage de Repas / Territoire des Hautes Baronnies et Haute Ouvèze

Ce dispositif permet le maintien à domicile des personnes âgées habitant dans l'arrière-pays. Le prix du repas livré est de 11,50 €.

Service Transport

Deux lignes de transports sont contractualisées avec la Région Auvergne Rhône Alpes (transport scolaire Mévouillon Carpentras – service de transport de proximité Mévouillon – Laragne).

BILAN ET PERSPECTIVES - Thierry DAYRE – Président de la CCBDP

En 2021, s'est tenue la première assemblée de la Conférence des Maires qui constitue la suite de la démarche d'élaboration du Projet de Territoire 2021-2031, ce qui permettra d'alimenter le Contrat de Relance et Transition Ecologique ; Nyons et Buis-les-Baronnies ont été lauréates du programme Petites Villes de Demain.

Dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région Auvergne Rhône Alpes, la CCBDP a poursuivi l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial et les travaux sur la mobilité. Elle a mis en œuvre et organisé le Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (lancement du Diagnostic Habitat).

Pour 2022, la CCBPD prévoit de continuer l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Rhône Provence Baronnies, de définir des Mobilités Durables, de finaliser le PCAET, de démarrer le programme Petites Villes de Demain, tout en assumant les compétences déléguées par les communes.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de la CCBPD – Année 2021 conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue de cette présentation, M. DAYRE invite les Conseillers Municipaux à se rapprocher des services de la CCBPD pour toute précision complémentaire. Il remercie les élus de la commune Nyons qui ont participé de manière régulière aux réunions des Conseils Communautaires et des Commissions thématiques.

M. le Maire remercie Mme MACIPÉ et M. DAYRE pour leur exposé.

Il ajoute qu'il serait souhaitable de présenter ce document dans les autres communes pour informer les conseillers municipaux du travail accompli par l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire.

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry DAYRE

2022 – 10 - 91 RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPES AUVERGNE - RHONE-ALPES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

Vu le rapport d'observations définitives, délibéré le 11 mai 2022, par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) au cours des exercices 2017 et suivants, reçu par la CCBPD le 6 juillet 2022 ;

Vu l'article L.243-6 du Code des juridictions financières qui dispose que le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion et fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ;

Vu la présentation de ce rapport au Conseil communautaire du 30 août 2022 ;

Vu l'article L.243-8 du Code des juridictions financières qui prévoit que ce rapport est ensuite transmis par la chambre aux maires des communes membres qui inscriront son examen à l'ordre du jour du plus proche Conseil municipal ;

Il est exposé ce qui suit :

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale pour les exercices 2017 et suivants, en veillant à intégrer, autant que possible les données les plus récentes.

Le contrôle a été engagé par lettre du 20 juillet 2021, adressée à M. Thierry DAYRE, Président de la Communauté de communes. Il a été réalisé concomitamment à celui des comptes et de la gestion de la Commune de NYONS, ville-centre de cette intercommunalité. La Communauté relève de la Trésorerie de NYONS.

Les investigations de la Chambre Régionale des Comptes ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- la pertinence du périmètre, la qualité de la gouvernance, les relations financières et l'articulation des compétences avec les communes membres, ainsi que les mutualisations opérées ou envisagées, s'inscrivant dans le cadre de l'enquête de la formation inter juridictions, commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes, relative à l'intercommunalité ;
- la gestion des ressources humaines et de la commande publique ;
- la qualité de l'information financière et la fiabilité des comptes ;
- la situation financière et patrimoniale.

Lors de sa séance du 17 décembre 2021, la Chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées le 11 janvier 2022 au Président de la CCBPD.

La CCBDP a répondu par écrit à ces observations provisoires dans le délai imparti. Après en avoir pris connaissance, la Chambre Régionale des Comptes a arrêté ses observations définitives le 11 mai dernier.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la CCBDP au cours des exercices 2017 et suivants, sur la base de la présentation du Rapport d'observations définitives joint en annexe (cf. fin du Procès-verbal).

M. le Maire observe que la Chambre régionale des comptes a souligné la bonne gestion de la CCBDP et que ce rapport renseigne la population sur les activités de l'intercommunalité.

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUSE : Madame Aurore AMOURDEDIEU

2022 – 10 - 92 COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE – Modification de la délibération du 17 juin 2020

En complément de la délibération n° 2020-06-48 en date du 17 juin 2020, désignant les membres du Conseil Municipal constituant la Commission d'Urbanisme et d'Accessibilité, composée de :

- Pierre COMBES
- Aurore AMOURDEDIEU
- Thierry TATONI
- Roger VIARSAC
- Jocelyne AUDIBERT
- Erwan ALLÉE

et en application de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

La composition de la Commission Communale d'Accessibilité doit être complétée par un collège d'associations représentant les personnes handicapées et par un collège de personne qualifiées, techniciens ou usagers de l'espace public.

En fonction des sujets abordés et des besoins, peuvent aussi être invités à participer à cette Commission des représentants du SDIS ou de la Police Municipale.

Les missions de la Commission Communale d'Accessibilité définies par la loi du 11 février 2005 sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Cette commission doit en outre établir un rapport annuel présenté devant le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le complément apporté à la composition de la Commission Communale d'Accessibilité.

MARCHES PUBLICS

RAPPORTEUSE : Madame Aurélie LOUPIAS

2022 – 10 - 93 MARCHE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – Désignation de l'attributaire

La Ville de NYONS attache une importance à l'éducation nutritionnelle des enfants de la Commune. Dans ce cadre, le prestataire retenu aura pour mission la confection et le conditionnement de repas en liaison froide prêts à être livrés dans les cuisines des groupes scolaires à destination d'un public d'enfants des écoles maternelles et élémentaires de la Ville.

Pour ce faire, la Ville de NYONS mettra à disposition deux agents municipaux, qui participeront à la production des repas dans les locaux du prestataire.

La distribution des repas dans les groupes scolaires restera assurée par le personnel de la collectivité.

Le marché entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'une année renouvelable trois fois.

Une consultation des entreprises s'est déroulée selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L.2123-1, R2123-1 3° et R2131-12 à R.2131-15 du Code de la Commande Publique.

Les phases de la procédure ont été les suivantes :

- 1°) Avis d'Appel Public à la concurrence publié au BOAMP le 18 juin 2022, au JOUE le 21 juin 2022,
- 2°) Date limite de réception des offres : le 07 septembre 2022,
- 3°) Une négociation s'est déroulée entre le 28 septembre et le 06 octobre 2022
- 4°) La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 octobre 2022 a décidé de retenir à l'unanimité :

L'offre du LYCEE GENERAL ROUMANILLE

Pour un montant TTC :

- Repas complet Maternelle : 3.95 €.

- Repas complet Elémentaire : 4.05 €.

Soit un montant estimatif annuel de : 108 150.00 € TTC

(selon une estimation de 12 000 repas en maternelle et 15 000 repas en élémentaire)

et sur la **durée totale du marché** de : **432 600.00 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le marché de service avec le Lycée Général Roumanille aux conditions indiquées ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à le signer et le faire exécuter.

Madame Aurélie LOUPIAS informe de la mise en place d'un « self » au restaurant scolaire de Sauve pour les élèves d'élémentaire qui après leur repas sont invités à appliquer les consignes de tri sélectif. Il y a des retours positifs des parents et des enfants

M. le Maire indique que 70 % des enfants des écoles publiques sont inscrits à la cantine et ajoute que les produits servis sont de qualité et à des prix accessibles. Les tarifs ont été maintenus en 2022 ; les prix des repas vendus par la Mairie sont de : 2,70 € et de 3,00 € et ne comprennent pas le service, ce qui correspond aux engagements de l'équipe municipale de permettre à tous les élèves d'avoir accès à des repas de qualité.

Il remercie Madame Aurélie LOUPIAS, Jean-Baptiste WATEL, responsable des Affaires scolaires et M. Eric GOUDARD, DGS pour leur travail.

MARCHES PUBLICS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

2022 – 10 - 94 MARCHE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ALLOTI DEDIE A L'ACHAT DE VEHICULES NEUFS - Approbation des attributaires

Le marché a pour objet l'achat de véhicules neufs pour le CCAS et 3 services communaux de la Ville de NYONS : la Police Municipale, le Service des Affaires Scolaires et le Centre Technique Municipal.

Il est d'autre part précisé que la consultation porte sur 6 lots répartis comme suit :

| LOT(S) | DESIGNATION |
|--------|--|
| 01 | CCAS Véhicule CCAS Utilitaire réfrigéré - motorisation thermique. |
| 02 | Affaires Scolaires Véhicule Affaires Scolaires Utilitaire - motorisation thermique. Variante exigée : motorisation électrique. |
| 03 | Police Municipale Véhicule PM Utilitaire équipé - motorisation thermique. Variante exigée : motorisation hybride. |
| 04 | CTM1 Véhicule Service Bâtiments - motorisation électrique. |
| 05 | CTM2 Véhicule Service Voirie camion benne - motorisation thermique. |
| 06 | Option CTM3 Véhicule Service Propreté Urbaine - petit camion benne électrique. |

Les étapes de la consultation sont les suivantes :

- 1°) Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 13 juillet 2022
- 2°) Avis publié sur le Dauphiné Libéré le 18 juillet 2022
- 3°) Date limite de réception des offres : le 19 septembre 2022 à 17h00
- 4°) Ouverture des plis effectuée le 20 septembre 2022
- 5°) Négociations effectuées : du 30 septembre au 5 octobre 2022.
- 6°) Demande de régularisation des offres : du 6 au 7 octobre 2022.
- 7°) Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 octobre 2022

Quatre candidats ont répondu à cette consultation.
Plusieurs offres ont été réceptionnées pour les lots 2, 3, 4, 5 et 6.

En revanche, aucune offre n'a été proposée pour le lot n° 1 « Véhicule CCAS Utilitaire réfrigéré ». Par conséquent, ce lot est déclaré infructueux.

Concernant les lots 2 et 3, certains candidats n'ont pas respecté le règlement de la consultation en ne présentant qu'une offre de base sans variante.
Les offres ainsi formulées ont donc été déclarées irrégulières.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions, procédé au classement des offres et en avoir débattu, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 septembre 2022 a retenu à l'unanimité :

- **Lot 1 Véhicule CCAS**: ce lot est déclaré **infructueux** car aucune offre n'a été proposée.
- **Lot 2 Véhicule Affaires scolaires Utilitaire** :

Au candidat n°01 : **GROUPE CORA**
(SAINTE TULLE – 04220)

Le véhicule retenu est un **Renault Master diesel**
pour un montant de 42 500,00 € HT, soit **51 000,00 € TTC**
La **reprise** de l'ancien véhicule fera l'objet d'un règlement de 3 000,00 € HT, soit **3 600,00 € TTC**

- **Lot 3 : Véhicule Police Municipale** :

Au candidat n°01 : **GROUPE CORA**
(SAINTE TULLE – 04220)

Le véhicule retenu est un **Renault Kangoo Hybride**
pour un montant de 30 000,00 € HT, soit **36 000,00 € TTC**
La **reprise** de l'ancien véhicule fera l'objet d'un règlement de 2 500,00 € HT soit **3 000,00 € TTC**

- **Lot 4 : CTM 1 – Véhicule service Bâtiment :**

Au candidat n°01 : **SOCIETE VAUCLUSIENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE PEUGEOT
(CARPENTRAS – 84200)**

Le véhicule retenu est un **Peugeot Partner électrique**

pour un montant de..... 29 743,53 € HT, soit **35 692,24 € TTC**

auquel il convient de déduire un **bonus écologique de 5 000,00 € soit 30 692,24 € TTC**

La **reprise** de l'ancien véhicule fera l'objet d'un règlement de 1 125,00 € HT soit **1 350,00 € TTC**

- **Lot 5 : CTM 2 – Véhicule service Voirie :**

Au candidat n°01 : **ORANGE SERVICE AUTOMOBILES RENAULT
(ORANGE – 84100)**

Le véhicule retenu est un **Renault Master benne diesel**

pour un montant de 36 513,32 € HT, soit **43 735.03 € TTC**

La **reprise** de l'ancien véhicule fera l'objet d'un règlement de 833,33 € HT soit **1 000,00 € TTC**

- **Lot 6 : Véhicule service Propreté Urbaine :**

Au candidat n°01 : **JEAN LAIN E-CITY
(VOGLANS – 73420)**

Le véhicule retenu est un **GOUPIL G4 Électrique**

pour un montant de 30 833,33 € HT, soit **37 000,00 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER ces achats aux conditions indiquées ci-dessus.

AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORTEUSE : Madame Monique BOTTINI

**2022 – 10 - 95 ETUDE DES PATRIMOINES IMMATERIELS DE LA COMMUNE DE NYONS – Choix
du candidat**

La Ville de NYONS souhaite réaliser une étude portant sur ses patrimoines, qu'ils soient bâtis, architecturaux, immatériels ou vivants, ainsi que sur toutes les productions agricoles (oléicoles, viticoles, arboricoles, plantes à parfums et médicinales...) dans le cadre d'une réflexion liée à la structuration, à la diversification et à la valorisation de l'offre touristique locale.

L'objectif de cette étude est, d'une part de recenser toutes ses richesses, d'imaginer les stratégies et les équipements qui permettront leur valorisation, d'autre part de proposer de nouveaux produits touristiques adaptés au territoire et potentiellement à terme, d'obtenir le label Ville d'Art et d'Histoire.

Cette étude sera assurée par un cabinet spécialisé avec des compétences variées et des références d'études similaires et devra s'articuler en 4 étapes :

Tranche ferme :

- 1 - Une phase de diagnostic (avec études contextuelles, inventaire des patrimoines et approche des qualités à valoriser en regard des contextes) et de consultation des acteurs et partenaires locaux ;
- 2 - Une phase de propositions d'actions qui permettraient la valorisation des patrimoines jugés pertinents de retenir ;
- 3 - Sur la base des actions retenues, une phase de préconisation détaillée et chiffrée des actions (coût, articulation avec les équipements et les acteurs déjà existants du territoire, concept, contenu et thèmes traités, partenariats envisagés, etc.) ;

Tranche optionnelle :

4 - Une phase éventuelle d'accompagnement vers une labellisation de valorisation des patrimoines.

Un marché public sous forme de MAPA a été passé afin de sélectionner un prestataire pour la réalisation de cette étude.

Les étapes de la consultation sont les suivantes :

- 1°) Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 28 juillet 2022
- 2°) Date limite de réception des offres : 9 septembre 2022
- 3°) Le nombre d'offres retenues : 3

A l'issue de la consultation et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de :

L'atelier 963, de Habère-Lullin (Haute-Savoie)

pour un montant de 28 275 € HT, soit **33 930 € TTC** pour la **tranche ferme**

et 2 925 € HT, soit **3 510 € TTC** pour la **tranche optionnelle**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'AUTORISER Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'atelier 963 pour la réalisation de la tranche ferme de l'étude des patrimoines de la commune de Nyons et propositions d'actions et de valorisation, selon les conditions indiquées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à affermir la tranche optionnelle en cas de demande de la collectivité.

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**2022 – 10 - 96 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR OCCUPER
LA FONCTION DE REPRESENTANT DEFENSE**

En 2001 a été créée la fonction de Correspondant Défense au sein de chaque Conseil Municipal.

Interlocuteur privilégié pour la défense, ce(tte) élu(e) sera destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et peut, en retour, s'adresser au Ministère de la Défense ou à ses représentants pour obtenir des informations ou des renseignements.

Le Correspondant Défense est, ainsi, un maillon essentiel du lien Nation/armées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DE DESIGNER, pour être son représentant au titre de la fonction de « Correspondant défense ». : **Thierry DAYRE**, Membre titulaire.

Conformément à l'article L. 2121-21 du C.G.C.T. cette nomination est intervenue sans recours au bulletin secret.

SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur Pascal LANTHEAUME

2022 – 10 - 97 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE DEUX JEUNES NYONSAISES POUR LEUR PARTICIPATION AU 4L TROPHY

La Commune est sollicitée par deux jeunes nyonsaises, Cannelle et Garance JOVÉ, qui sont en recherche de sponsors en vue de participer au 4L TROPHY.

Le 4L TROPHY est un raid humanitaire reliant la France au Maroc qui permet d'acheminer des fournitures scolaires et sportives, afin de favoriser la scolarité des enfants marocains.
Cette course est ouverte uniquement aux jeunes de 18 à 28 ans.

Compte tenu de la démarche entreprise et de sa dimension solidaire, il est proposé de verser 500,00 € aux deux participantes ; en contrepartie, le logo de la Ville de NYONS sera apposé sur le véhicule.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

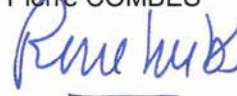
D'APPROUVER l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 500,00 € au profit de Cannelle et Garance JOVÉ (Article 6574 du Budget Communal).

La séance est levée à 20 h 00

Le Secrétaire de séance,
M. Patrick CATHENOZ



Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES



ANNEXES

La Chambre émet la recommandation n°1 : « Mettre en œuvre une solution de tri des déchets organiques avant le 31 décembre 2023. »

Réponses de la CCBDP

Les orientations budgétaires 2022 arrêtées, la Communauté de communes s'organise pour mettre en œuvre une réponse adaptée, à l'échelle des territoires regroupés par vallées (Val d'Eygues et Rémuzat + Pays de Buis et Hautes Baronnies). Cette démarche sera menée en étroite collaboration avec le SYPP.

Notre compétence est la collecte et le traitement des déchets. Le tri des déchets organiques qui, comme sa définition l'indique, sont des résidus d'origine végétale ou animale. Cela correspond donc aux végétaux, aux déchets putrescibles de la cuisine et éventuellement les papiers et cartons souillés. Il faut noter que seules deux filières principales existent pour leurs traitements : le compostage ou la méthanisation.

(Pour rappel : nous avons créé et mis en place une recyclerie La Triade 3 R en 2017. Le principe de cette structure d'insertion sociale, est de favoriser le réemploi des objets usagers et lutter ainsi contre la production des déchets)

Nous avons adhéré au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) pour le traitement des déchets à compter du 1 janvier 2021. Celui-ci exerce donc cette compétence de par notre délégation, acté par délibération.

En conséquence, nous nous évertuons à traduire et à mettre en place les orientations, les actions qu'impose le SYPP avec les moyens qu'il nous concède pour les mettre en place et en œuvre dans l'objectif de répondre au mieux aux obligations que nous impose la loi.

C'est ainsi que nous avons entrepris la distribution de composteurs individuels avec les communes, la réhabilitation et la mise en place un plan de réhabilitation pour nos déchèteries.

Par ailleurs, nous allons activement mener une réflexion, en partenariat avec les communes, pour la mise en œuvre de composteurs collectifs.

Nous allons entreprendre, en partenariat avec les communes, la mise en place de bacs spéciaux pour la collecte des cartons marrons qui ne vont pas dans les bacs jaunes.

Mais tout cela a un coût très important, qu'il nous faut financer par la taxe ou la redevance qui s'impose donc aux citoyens.

Nous sommes confrontés à ces enjeux complexes et délicats dans cette période troublée, douloureuse et tragique, qui déstabilisent et déstructurent notre société, socialement, économiquement, financièrement et humainement.

La raison, le réalisme et le pragmatisme doivent être plus prégnants dans tous ce qu'il convient d'engager pour faire face à ces enjeux.

La Chambre émet la recommandation n°2 : « Réaliser sans délai les études préalables à l'harmonisation du financement de la compétence ordures ménagères. »

L'objectif d'harmonisation du financement de la compétence « Ordures ménagères » tiendra compte du délai fixé à l'article L 2333-76 du CGCT à savoir au plus tard au 31 décembre 2023. Dans le cadre des travaux des commissions durant l'année 2022, la priorité sera donnée au bon fonctionnement du service. La CCBDP assumera les contraintes de hausse de la TGAP et de la hausse très importante des marchés qui s'imposent à la collectivité, et par conséquence aux citoyens.

La Chambre émet la recommandation n°3 : « Finaliser rapidement le plan climat air énergie territorial et le mettre en œuvre. »

La CCBDP met tout en œuvre pour finaliser au plus tard en décembre 2022 le PCAET qui trouvera à se décliner de façon opérationnelle dans le Projet de territoire. Lors du Conseil communautaire organisé 25/01/2022, il a été précisé le calendrier des différentes étapes restant à réaliser dans l'objectif de finaliser cette démarche pour la fin de l'année 2022.

La Chambre émet la recommandation n°4 : « Anticiper le transfert des compétences eau et assainissement, notamment en élaborant une cartographie des réseaux et le schéma directeur en matière d'objectif de rendement. »

Les conseillers communautaires seront sollicités pour se prononcer d'ici la fin de l'année 2022 quant aux modalités qu'ils souhaitent que la Communauté de communes mette en œuvre pour préparer le transfert de compétence eau-assainissement prévue en 2026. A noter qu'un agent (grade d'ingénieur) a réintégré la collectivité en mars 2022. Il sera en charge des missions GEMAPI – Irrigation/ Assainissement Non Collectif/ Eau & Assainissement et de l'élaboration et l'animation du Contrat ZRR en partenariat avec l'Agence de l'Eau.

La Chambre émet la recommandation n°5 : « Soumettre au conseil communautaire l'approbation d'un règlement d'attribution des fonds de concours. »

La Communauté précise que le montant annuel du Fond de concours attribué aux communes s'élève au montant moyen de 16 685 € sur la période de 2017-2020. Soit en moyenne 0,5% des dépenses d'investissement. Ces versements sont liés aux travaux de fusion et concernent quelques communes qui généraient, auparavant, un montant de Taxe de séjour significatif.

La Chambre émet la recommandation n°6 : « Mettre en œuvre pour les prochains transferts de compétences une procédure d'évaluation transparente garantissant leur neutralité budgétaire et fiscale. »

Dans le cadre de prochains transferts de compétences et au regard de la fiscalité qui sera appliquée pour financer la communauté de communes, la CCBDP exposera en conseil, les modalités des conditions de transfert des dites compétences.

La Chambre émet la recommandation n°7 : « Déléguer les actes de gestion courante au comité exécutif ou au bureau. »

La commission permanente a proposé, qu'à compter du conseil du 12/02/2022, les conseillers soient informés des délibérations dont l'approbation pourraient faire l'objet d'une délégation. Il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'année et ceci pour permettre aux conseillers de se prononcer en connaissance de cause lors d'une délibération qui sera présentée en fin d'année. Cette délibération sera rattachée au Pacte de Gouvernance.

La Chambre émet la recommandation n°8 : « Elaborer un plan pluriannuel d'investissement et le présenter chaque année dans le rapport d'orientations budgétaires. »

Cependant, nous précisons que compte tenu de la taille administrative, technique et financière de notre intercommunalité, les projets structurants traduits au budget et tracés au ROB, se réalisent sur plusieurs années...

D'autre part, dans le cadre du projet de territoire nous pourrions certainement tracer selon la volonté des communes les investissements moyens longs termes et financièrement réalisables